



## LA NOUVELLE PROCEDURE D'INAPTITUDE ET LA REFORME DE LA SANTE DU TRAVAIL

### INTERVENANT

**Me Dorian JARJAT**  
Avocat spécialiste  
en droit du travail

### MODALITÉ

**Date :**  
7 Février 2017

**Horaires :**  
9h – 12h 30 et 14 h – 17h30  
Accueil petit déjeuner à 8h40

**Lieu :**  
Le Prémium (2ème étage)  
131 Blvd Stalingrad  
VILLEURBANNE

**Durée :**  
1 Jour (7 heures)

**Coût :**  
500 € H.T. / personne  
(déjeuner inclus) 10 %  
de réduction à compter de la  
seconde inscription

### PUBLIC

Tous DRH, responsables et  
gestionnaires RH

Dirigeants, D.A.F.

Tous managers et  
responsables hiérarchiques

### CONTACT

Le Prémium (2ème étage)  
131 Blvd Stalingrad 69624  
VILLEURBANNE Cédex

Tél. : 04 26 84 67 67  
Fax : 04 26 84 67 60

formation@renaud-  
avocats.com

[www.renaud-avocats.com](http://www.renaud-avocats.com)

### OBJECTIFS

Maitriser le nouveau régime des visites médicales obligatoires

Savoir analyser de façon pertinente et réagir aux avis d'aptitude avec réserves ou d'inaptitude

Conduire une procédure de reclassement conforme

Gérer la nouvelle procédure de licenciement pour inaptitude

### PROGRAMME

#### MATIN : LES BASES JURIDIQUES

##### Le nouveau régime des visites médicales

- Nouvelle répartition des rôles au sein de l'équipe de santé au travail
- Les nouvelles visites d'information et de prévention
- Le suivi individuel renforcé

##### L'analyse des avis d'inaptitude et les réflexes à acquérir

- Inaptitude / incapacité de travail / invalidité : des notions et acteurs différents
- Inaptitude professionnelle et non professionnelle ?
- Inaptitude partielle / avec réserves / temporaire
- Le contenu de l'avis et ses conséquences
- La gestion de la relation avec le médecin du travail
- Le nouveau process de contestation des avis d'inaptitude

##### Conduire la procédure de recherches de reclassement

- Obligation d'adaptation et de reclassement : son étendue, ses implications
- Les nouvelles exceptions à l'obligation de reclassement
- Les préconisations du médecin du travail
- Le périmètre de l'obligation
- La formalisation de la procédure de reclassement
- La gestion de la paie pendant la durée de la procédure

##### La nouvelle procédure de licenciement pour inaptitude

- La procédure et ses spécificités
- Les particularités du solde de tout compte
- Savoir évaluer les risques

#### APRES MIDI : LES CAS PRATIQUES REELS

Traitement interactif d'une série d'études de cas réels permettant de mettre en œuvre et en perspective les connaissances acquises lors de la matinée.



## DÉSIGNATION DE LA FORMATION

Intitulé	LA NOUVELLE PROCEDURE DINAPTITUDE ET LA REFORME DE LA SANTE DU TRAVAIL	
Durée	1 jour	
Date	7 Février 2017	
Lieu	Renaud Avocats – Le Premium – 131 bd Stalingrad – 69100 Villeurbanne – 2 <sup>ème</sup> étage	
Horaires	09:00 / 12:30 et 14:00 / 17:30	
Prix HT / pers.	500 € HT (repas inclus)	2 <sup>ème</sup> inscription : 10 % de remise

## PARTICIPANT 1

Prénom	Nom	
Fonction		
Adresse E-mail	@	

## PARTICIPANT 2

Prénom	Nom	
Fonction		
Adresse E-mail	@	

## ENTREPRISE

Raison sociale			
Adresse			
Code postal	Ville		
Téléphone		Télécopie	
Effectif établissement			
Convention collective			
OPCA à facturer			
Adresse			
N° de dossier de prise en charge			
Responsable de la formation :			

## RÈGLEMENT

Le règlement sera effectué par un OPCA (adresse à compléter ci-dessus)

Règlement à réception de facture

Annulation : formulées par écrit, elles donneront lieu à remboursement intégral si elles sont reçues 8 jours avant le stage. A compter de cette date, 50 % du montant de la formation sera retenu en cas d'annulation. Les remplacements seront admis à tout moment. Les organisateurs se réservent le droit de reporter la formation et de modifier le programme si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent.

Fait à \_\_\_\_\_, le :

Signature et cachet de l'entreprise